



*Direction des finances,  
ressources et moyens  
Cellule de coordination  
de projets et des contrats*

Tél. 03 20 66 57 35

**DEC 2024/CP/154**

Le Maire de la ville de HEM,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu l'article R2194-7 du Code de la Commande Publique,

Considérant que le marché n° 2024-013 ayant pour objet Travaux de reconstruction de la salle Leplat, extension des loges du Zephyr création de logements de cellules commerciales – Lot 2 VRD Aménagements Extérieurs a été notifié à la société AMBIANCES TP le 12/03/2024,

Considérant des erreurs de calcul dans l'acte d'engagement et dans la décomposition du prix globale et forfaitaire (DPGF),

Considérant qu'il convient de conclure un avenant pour apporter des modifications non substantielles au marché,

**DECIDE**

**Article 1 :** De conclure l'avenant n°1 au marché n°2024-013 Lot 2 VRD Aménagements Extérieurs avec la société AMBIANCES TP.

**Article 2 :** Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

**Article 3 :** Ampliation de la présente décision est faite au :

- Préfet du Nord pour contrôle de légalité,
- Trésorier pour information,
- Maire et aux services concernés pour application.

**Article 4 :** Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à HEM, le

24 JUIL. 2024



Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint aux ressources humaines, à la  
commande publique et aux affaires juridiques

*[Signature]*  
Pascal NYS